

COMITE DE DIRECTION

BO N° 24 du 07 février 2019

Président : M LACOUR

Présents Mme ROYER –Mrs BERTI – BONHOMME- BONNET –BOUTIE - DRIF- GERARD– GIBERT- GRILLE- MANI- PETROSINO - PITIE - RONTES – VALET

Excusés : Mme SAVIANA-Mrs AKLI - BOUDET– BOUSQUET – JORGE - ROGER –ZAMO - BEAUBOIS–TRASTET- ROQUE - DURANTE MALVY Fabien

En début de séance, le comité de direction approuve le BO n° 23 du 31 janvier 2019

OPERATION « DEUX ETOILES » DE LA FFF

Suite à la réunion avec les responsables de la LFA à Castelmaurou, et l'information sur le BO précédent, à l'occasion de la signature des contrats d'objectifs, des informations ont été apportées sur l'opération « deux étoiles » dont on vous avait parlé il y a quelques temps
Toutes les informations sont à consulter sur le site du district ou celui de la Ligue O.F..

RENCONTRES INTERNATIONALES FRANCE / ALLEMAGNE U 18

Un courrier vient d'être envoyé aux Présidents de clubs et aux responsables des arbitres et des techniciens afin de les informer sur l'intérêt que nous devons tous porter sur cet évènement international qui se déroulera les 20 et 23 Mars 2019.

L'objectif de ces rencontres est d'assurer aux sinistrés de l'Aude et aux clubs sinistrés le témoignage de soutien et de solidarité de la part du foot audois.

Le comité de direction a demandé aux commissions compétentes de ne pas organiser de rencontres ces deux jours afin que le maximum de jeunes puissent assister aux rencontres.

COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF

SPORT POUR TOUS

Possibilité d'acquisition de petit matériel sportif pour les clubs affiliés possédant au moins 20 licenciés de moins de 21 ans ou (et) 20% des licenciés de moins de 21 ans.

L'aide forfaitaire peut varier de 700 à 2000€

Dates limite 1^{ère} phase : dossier reçus avant le 28 février 2019

2^{ème} phase : dossier reçus entre le 28 février et le 30 juin 2019.

Le dossier a été transmis aux clubs par l'intermédiaire du district.

Les informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de la responsable ou son adjointe au téléphone : 0661396447.

COMMISSION D'ENTRAIDE

Compte rendu de la commission d'entraide ; voir en rubrique concernée.

DEMANDE D'ORGANISATION DE TOURNOI

O. Montréalais

Le comité de direction émet un avis favorable à la demande d'organisation d'un tournoi les :

Mercredi 1 mai 2019 – catégories U7 et U 11

Samedi 4 mai 2019 - catégories U9 et U 13

Sous réserve des restrictions habituelles.

US Salhersienne

Le comité de direction émet un avis favorable à l'organisation d'un tournoi sénior le :

- Mercredi 1^{er} mai 2019 sur le terrain de Salles sur l'Hers.

Sous réserve des restrictions habituelles

COUPE DU MONDE FEMININE 2019 - Rappels

Ouverture de la billetterie à l'unité pour la famille du Foot le 4 FEVRIER 2019 (transmis aux clubs)

COURRIERS DIVERS

AS Ventenac

Invitation à la remise de dotation du Conseil Départemental de l'Aude le dimanche 24 février 2019 à 17 heures

Merci pour l'invitation, le district sera représenté si le Président est absent.

CONDOLEANCES

Le Président du district,

Les Présidents et membres de commissions

Le personnel administratif et technique

Présentent leurs sincères condoléances à M et Mme LIGONNET Raymond suite à un décès dans leur famille.

SITUATION FINANCIERE DES CLUBS

Les clubs mentionnés ci-dessous, redevables auprès du District, sont invités à s'acquitter de leur dette. **Le paiement de cette dette doit être parvenu au District obligatoirement avant le 25 février 2019 dernier délai**

En cas de non-paiement à la date prévue ou en cas de chèque non approvisionné, la commission Règlement et contentieux du district se saisira du dossier et il sera fait application de l'article 89 bis des règlements du district

Rappel de l'article ARTICLE 89 Bis

Chaque début de mois paraîtra sur l'Officiel 11 la liste des clubs non à jour financièrement auprès du District.

Faute de règlement des sommes dues dans le délai fixé sur l'Officiel 11, les clubs débiteurs seront sanctionnés de droit par la commission Règlement et contentieux du district d'un point de pénalité avec sursis pour leur équipe supérieure senior, féminine ou jeune évoluant en District.

Les récidives seront appliquées tous les mois de la façon suivante :

-1^{ère} récidive : sanction de deux points de pénalité

-2^{ème} récidive : sanction de trois points de pénalité

-3^{ème} récidive : Le club est exclu de toute compétition (sauf pour le football d'animation) pour la saison en cours à compter de la date indiquée au procès-verbal de la commission.

581877	ALARIC FC	798,13 €	564062	LEZIGNAN ATLAS	76,04 €
505991	ALZONNE F.C.	190,64 €	517815	LIMOUX PIEUSSE F.C	1 404,96 €
522121	ARIEGE- FOIX FC	180,23 €	549438	MALEPERE F.C.	554,50 €
563968	ARIEGE-1JA	40,58 €	550702	MALVES E.S.	258,83 €
506105	ARIEGE-BALE	116,37 €	539814	MAS STE PUELLES F.C.	534,33 €
582702	ARIEGE-CEPAF	171,23 €	549437	MINERVOIS U S	204,85 €
523580	AR-ENT COUSERANS	48,28 €	533424	MONTREAL OL	55,22 €
536143	ARI-FC CRITOURIEN	22,85 €	552807	MOUSSAN MONT	18,75 €
548935	ARIEGE-FPO	218,70 €	581261	MT NOIRE US	674,86 €
505956	ARIEGE-LAP	12,89 €	580676	NARBONNAIS UFC	1 903,66 €
548437	ARIEGE-LEZAT FC	60,95 €	540547	NARBONNE F.U.	856,31 €
551240	ARIEGE-MIREPOIX	208,76 €	506197	NAUROUZE LABASTIDE	238,86 €
514808	AR-P BASSE ARIEGE	88,86 €	863601	PENNAUTIER UFC	105,00 €
554462	ARMISSAN FC	35,00 €	527203	PEZENS USA	219,71 €
518004	ARZENS E.S.	161,54 €	524095	QUILLAN H.V.FC	176,48 €
582089	BAGES AJS	83,80 €	519687	RAZES LASSERRE	759,96 €
781263	BASSIN CARCAS FEM	54,85 €	563669	SAISSAC CABARDES	116,15 €
519689	BRAM A.S	448,05 €	527209	SALLES HERS U S	64,07 €
590237	BRIOLET FC	444,62 €	539816	SOUILHE F C	278,27 €
548132	CARCAS FAC	1 251,57 €	553817	ST LAURENT CAB	64,00 €
581520	CARCAS OZANAM OL	373,16 €	581741	ST MARCELLOIS	183,27 €
540546	CASTELNAUDARY	714,53 €	534933	ST MARTIN LALANDE	65,77 €
515424	CHALABRE F.C	240,28 €	525531	ST NAZAIRE F C	50,87 €
552094	CLAPE Méditerranée	40,00 €	520185	ST PAPOUL O S	243,28 €
505973	CONQUES U.S.	188,97 €	521348	STE EULALIE VILLESEQ	74,04 €
580919	CORBIERES MED	1 702,82 €	548191	TRAPEL P	755,95 €
528505	CUXAC AUDE OL	416,79 €	509410	TREBES F C	269,53 €
552043	ESPOIR COURSANAIS	297,01 €	550059	UF LEZIGNANAIS	88,41 €
517800	FANJEAUX E.S.	290,01 €	581377	VENTENAC AS	368,51 €
581405	GFPLM	735,97 €	582387	VILLASAVARY US	181,58 €
547920	GFC	528,28 €	548101	VILLEDUBERT F C	638,23 €
563596	HAUT MINERVOIS OL	881,24 €	529108	VILLEGLY F C	280,64 €
552793	HTE VALLEE AUDE FA	147,25 €	527488	VILLEPINTE A S	185,48 €
538458	LES MARTYS OL	53,76 €			